

Des aides financières pour tous vos projets Hitachi

Tableau récapitulatif 2022 des principales aides disponibles

MAJ 24/03/22 (selon loi de finance en vigueur. Ces informations pourraient évoluer. Conditions non exhaustives.)

		TVA	MaPrimeRenov' (MPR)						
TYPE		Taux réduit	Forfait 1 opération			Forfait Rénovation globale (plusieurs travaux)		Forfait Sérénité - Rénovation globale (plusieurs travaux)	
CONDITIONS PRINCIPALES		Logement + de 2 ans	Propriétaire Occupant ou Bailleur Logement + de 15 ans (2 ans si remplacement chaudière fioul uniquement) Sous conditions de ressources **si sortie du fioul ou gaz			Propriétaire Occupant Logement + de 15 ans (2 ans si remplacement chaudière fioul uniquement) Sous conditions de ressources 55% de gain énergétique mini Audit énergétique		Propriétaire occupant Logement de + de 15 ans Sous conditions de ressources 35% de gain énergétique mini Audit et accompagnateur travaux	
POUR QUI ?									
SOLUTIONS HITACHI	CRITÈRES TECHNIQUES PRINCIPAUX	QUEL MONTANT AVEC NOS PARTENAIRES ?							
PAC AIR/EAU YUTAKI	Etas > 111% (hors régulation)	5,5% Matériel + pose	4 000 € + Bonus 1 500 €* + 1 000€**	3 000 € + Bonus 1 500 €* + 1 000€**	2 000 € + Bonus 1 000 € + 1 000€**	7 000 € + Bonus* 1 000 €	3 500 € + Bonus* 500 €	50% du devis HT dans la limite de 30 000 € HT	35% du devis HT dans la limite de 30 000 € HT
PAC AIR / AIR	SCOP > 3,9 et puissance <12kW	20% Matériel + 10% pose	×	×	×	×	×	×	×
CHAUFFE-EAU YUTAMPO R32	Pour MPR Etas >100% si profil L et >110% si profil XL / Pour CEE COP > 2,4	5,5% Matériel + pose	1 200 €	800 €	400 €	7 000 € + Bonus* 1 000 €	3 500 € + Bonus* 500 €	50% du devis HT dans la limite de 30 000 € HT	35% du devis HT dans la limite de 30 000 € HT
TRIPLE C R32	Se reporter aux conditions Air/Air et Chauffe-eau	Se reporter à la PAC Air/Air et Chauffe-eau	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	Jusqu'à 400 €	7 000 € + Bonus* 1 000 €	3 500 € + Bonus* 500 €	50% du devis HT dans la limite de 30 000 € HT	35% du devis HT dans la limite de 30 000 € HT

* Bonus Passoire énergétique ou BBC : sortie DPE F/G ou entrée du DPE A/B. Audit obligatoire.

** Bonus de 1 000€ accordée à compter du 15 Avril 2022 pour la pose d'une PAC en remplacement d'une solution fioul ou gaz.

À SAVOIR



Vous devez être
RGE
pour en faire
bénéficier vos
clients.



CEE					ECO PTZ
Standard	Coup de pouce Chauffage		Coup de pouce rénovation Globale		Taux 0%
Logement + de 2 ans Remplacement de chauffage autre que chaudière non condensation	Logement + de 2 ans Sous conditions de revenus Remplacement de chaudière non condensation par une PAC Air/Eau		Logement + de 2 ans Dans le cadre d'un forfait MPR Réno globale 55% de gain énergétique mini Au moins 1 geste d'isolation + autres postes éligibles Audit énergétique		Propriétaire occupant ou Locataire Logement + de 2 ans
Accessible à tous	Ménages BLEUS et JAUNES	Ménages VIOLETS et ROSES	Ménages BLEUS et JAUNES	Ménages VIOLETS et ROSES	Accessible à tous
QUEL MONTANT AVEC NOS PARTENAIRES ? 					
Selon projet, jusqu'à 1 400 €	4 000 € mini bonifié par nos partenaires	2 500 € mini bonifié par nos partenaires	Si consommation annuelle d'énergie primaire après travaux : <110kWh/m ² : 350€/MWh <110kWh/m ² : 300€/MWh >110kWh/m ² : 250€/MWh >110kWh/m ² : 200€/MWh		jusqu'à 50 000 € sur 20 ans
Selon projet, jusqu'à 1 000 €	Selon projet, jusqu'à 1 000 € barème Standard	Selon projet, jusqu'à 500 € barème Standard	×		×
Selon projet, jusqu'à 250 €	Selon projet, jusqu'à 250 € barème Standard	Selon projet, jusqu'à 80 € barème Standard	Si consommation annuelle d'énergie primaire après travaux : <110kWh/m ² : 350€/MWh <110kWh/m ² : 250€/MWh >110kWh/m ² : 300€/MWh >110kWh/m ² : 200€/MWh		jusqu'à 50 000 € sur 20 ans
Selon projet, jusqu'à 1 000 €	Selon projet, jusqu'à 1 000 € barème Standard	Selon projet, jusqu'à 500 € barème Standard	Si consommation annuelle d'énergie primaire après travaux : <110kWh/m ² : 350€/MWh <110kWh/m ² : 250€/MWh >110kWh/m ² : 300€/MWh >110kWh/m ² : 200€/MWh		×

Des aides financières pour tous vos projets Hitachi

ZOOM sur les 4 catégories de ménages...

PLAFOND DE RESSOURCES MAPRIME ET CEE (Hors Ile-de-France / Ile-de-France)

NOMBRE DE PERSONNE(S) COMPOSANT LE MÉNAGE	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (RFR) - RFR indiqué sur l'avis d'imposition			
	 MaPrimeRénov'Bleu	 MaPrimeRénov'Jaune	 MaPrimeRénov'Violet	 MaPrimeRénov'Rose
1	jusqu'à 15 262 € / 21 123 €	jusqu'à 19 565 € / 25 714 €	jusqu'à 29 148 € / 38 184 €	> 29 148 € / 38 184 €
2	jusqu'à 22 320 € / 31 003 €	jusqu'à 28 614 € / 37 739 €	jusqu'à 42 848 € / 56 130 €	> 42 848 € / 56 130 €
3	jusqu'à 26 844 € / 37 232 €	jusqu'à 34 411 € / 45 326 €	jusqu'à 51 592 € / 67 585 €	> 51 592 € / 67 585 €
4	jusqu'à 31 359 € / 43 472 €	jusqu'à 40 201 € / 52 925 €	jusqu'à 60 336 € / 79 041 €	> 60 336 € / 79 041 €
5	jusqu'à 35 894 € / 49 736 €	jusqu'à 46 015 € / 60 546 €	jusqu'à 69 081 € / 90 496 €	> 69 081 € / 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 € / + 6 253 €	+ 5 797 € / + 7 613 €	+ 8 744 € / + 11 455 €	+ 8 744 € / + 11 455 €

... et les prises en charges maximum en cas de cumul des aides (écrêtement)

CATÉGORIES DE MÉNAGES	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
PRISE EN CHARGE MAX MAPRIMERENOV + AUTRES AIDES EN % DU DEVIS TTC	90%	75%	60%	40%
SOLUTION	PLAFOND DE DÉPENSES ÉLIGIBLES			
PAC AIR / EAU	12 000 €			
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE	3 500 €			

Des services HITACHI pour vous accompagner

Hitachi et ses partenaires ont mis en place des outils exclusifs pour vous aider : simulations, montage des dossiers CEE Coup de pouce & MaPrimeRenov, gestion administrative...

Rendez-vous sur www.primes.drapo.hitachiclimat.fr & www.primes-energie-chauffage.fr pour les découvrir.

Les solutions HITACHI sont également éligibles à beaucoup d'autres programmes, n'hésitez pas à vous renseigner (Programmes d'autres obligés, Anah sérénité, Chèques énergie, Aides des collectivités...)

La performance HITACHI

Tous les produits HITACHI atteignent les seuils de performances requis pour prétendre aux aides de l'Etat. Par exemple toutes nos Yutaki sont éligibles avec des Etas > à 111%.

ASTUCE



Dans vos dossiers, il faut indiquer l'Etas à 55°C, hors régulation et moyenne ou haute température.

Vous êtes en copropriété ?



MaPrimeRenov et CEE sont également ouverts aux travaux des logements collectifs, votés en Assemblée Générale et pilotés par le syndicat de copropriété.

- 75% d'habitations principales minimum,
- non soumis aux ressources de chaque copropriétaire,
- un minimum de 35% de gain énergétique est requis.

La règle de l'écrêtement

À SAVOIR



En cas de cumul de MaPrimeRenov et d'autres aides, il réside un reste à charge minimum pour le client, de 10 à 60% du devis TTC, dans la limite du plafond max de dépenses éligibles.

La prise en charge est aussi limitée par les montants des forfaits par type de travaux et conditionnée à un maximum de 20 000 € sur 5 ans.

Ressources pour aller plus loin :

www.faire.gouv.fr
www.maprimerenov.gouv.fr
www.ecologie.gouv.fr
www.anah.fr
www.france-renov.gouv.fr



Pour plus
d'informations :
hitachiclimat.fr